

## ABONNEMENT

Un an... 18 fr.  
Six mois... 9 »  
Trois mois... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 9 AOÛT

## Théoriciens et Praticiens

A l'occasion du procès des Trente, les anarchistes ont mis de l'ordre dans leurs affaires : Sébastien Faure a partagé les rôles. Les voici maintenant divisés en Théoriciens et en Praticiens ou Hommes d'action ! On sait ce que cela veut dire : l'Homme d'action, c'est le cambrioleur, le dynamiteur, l'assassin, l'enfant perdu du parti, celui-là aussi qui, aux mauvaises heures, deviendra le bouc émissaire... Nouméa l'attend. Il y est résigné : il a fait le sacrifice de son existence et de l'existence des siens. Il s'immole bêtement par suggestion.

L'autre, le Théoricien ! s'est ainsi dénommé pour la première fois parce qu'il sent que le nouveau régime législatif pourrait lui jouer un méchant tour et lui faire payer cher quelques-uns des conseils qu'il a donnés à autrui. Et c'est alors que le Théoricien, beau parleur ou penseur à l'aspect profond, gavroche fantaisiste ou coiffeur mélodramatique, lutte de ruse et d'arguties avec le président du tribunal et lui soumet les plus subtils *distinguo*.

Le Théoricien ne sait jamais ce dont on l'accuse ; il accomplit besogne de journaliste ou de conférencier populaire ; rien autre chose ; il a même pris en route des attestations de sage conduite ; il produit des certificats de bonnes vie et mœurs affirmant qu'il ne boit pas, ne court pas les assommoirs et ne hante point les mauvais lieux. Il est écrivain et conférencier ; rien de plus. Est-ce donc un crime que d'écrire ou de développer sa pensée à une tribune ? — Mais, à la suite de la publication de ces écrits, on a volé, on a dynamité, on a brûlé. Qu'importe au Théoricien ?

Ces soirs-là, il était au cabaret, bien au chaud, à moins qu'il ne villégiaturât sur les côtes océaniques ou méditerranéennes ! Il n'a aucune responsabilité dans les hauts faits de Ravachol, Henry et autres : il fait de l'anarchie en dilettante, lui, pour s'amuser, pour blaguer, pour épater les bourgeois, ou pour en vivre, — parce que c'est bien « porté », autant qu'une opinion outrancière en art ou parce que les conférences tapageuses attirent un public de badauds payants... Et, comme artiste, comme anarchiste par plaisir, comme poseur, le Théoricien réclame l'immunité : il se lave les mains de tous les délits et crimes commis. Il est à l'abri de tout reproche parce que sa Pensée seule, — et non sa Main — a dirigé le mal.

Eh bien, le Théoricien, ainsi campé, n'est point le personnage sympathique de la pièce. On s'attendait à ce qu'il eût, devant la justice, des révoltes de conscience démontrant des convictions ; on espérait à le voir assumer la part des charges qui lui revient et au lieu de cela il « joue la difficulté », il prend au plus fin, il argumente, chicane, épluche, tortille des reins, contrarguement, ergote, chamaille, épiloque, taillonne, se dérobe, tire ses chausses ; — il cherche, en un mot, à s'évader de l'affaire comme une anguille, en laissant les pauvres hères, maladroits hommes d'action, au fond de la nasse capturée.

Nous l'avons dit maintes fois et nous le répétons en dernier lieu : ce ne sont pas tant les brutes incendiaires et voleuses, que les Maîtres

prétentieux et... prudents, qui sont le plus à blâmer et à condamner. C'est ceux-là qu'il faut viser avant tous et avant tout. Extirpons les professeurs de tuerie, les élèves se débanderont après.

### Circulaire de M. Barthou

M. Barthou, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux Compagnies de chemins de fer la circulaire suivante :

« Messieurs,

» La chambre syndicale des facteurs assermentés aux Halles centrales de Paris se plaint que, pendant la saison d'été, les colis contenant de la viande arrivent, parfois, sérieusement avariés à destination, bien qu'ils aient été transportés en grande vitesse.

» La chambre syndicale attribue ce fait, qui a motivé des saisies, au séjour prolongé des colis sur les quais d'embarquement, où ils sont déposés trop longtemps à l'avance, sans abri contre les rayons du soleil, en attendant le passage des trains, et elle demande que la durée de ce séjour ne dépasse jamais une heure, pendant le jour.

» Aux termes du cahier des charges, les colis destinés à être expédiés en grande vitesse doivent être déposés à la gare trois heures au moins avant le départ du train qui doit les emporter.

» J'appelle votre attention sur la nécessité de placer, autant que possible, à l'abri du soleil, pendant le délai de séjour à la gare, celles de ces marchandises que la chaleur peut avarier, et notamment les denrées alimentaires dont la conservation importe à la santé publique.

» Je vous prie d'adresser à ce sujet aux agents de vos diverses gares les instructions nécessaires.

» Je vous serai d'ailleurs obligé de me faire connaître les mesures que vous aurez prises.

» Recevez, etc.

» Le Ministre des Travaux publics,  
Signé : BARTHOU.

## Le blaireau anarchiste

Depuis que l'arsenal de Toulon faillit être détruit par une série d'incendies, les poudrières de la marine établies à Dardennes étaient l'objet de fréquentes visites nocturnes.

Chaque soir, sur le coup de minuit, les sentinelles apercevaient de furtives silhouettes se dirigeant sans bruit vers l'entrée des poudrières.

Mais lorsque retentissait l'énergique : « Qui vive ? » les ombres disparaissaient comme par enchantement. Et le poste mis en éveil avait beau fouiller la campagne, scruter les moindres buissons, on ne découvrait rien, absolument rien. Cela devenait inquiétant. Les autorités militaires prévenues firent doubler les postes ; toutes les mesures restèrent inefficaces : la nuit suivante ramenait les mêmes spectres. Que signifiait ce manège ? Evidemment on en voulait aux poudrières et les anarchistes seuls étaient capables d'affronter le danger pour se procurer à l'œil la poudre nécessaire à la propagande par le fait ou encore, ce qui paraissait plus probable, ils méditaient de faire sauter les Dardennes.

Nos braves marsouins avaient déjà tiré pas mal de coups de feu inutiles dans la direction des fantômes et ils commençaient à douter de leurs facultés, lorsque, dans la nuit de samedi à dimanche dernier, un bruit insolite et une forme suspecte attirèrent l'attention d'une ronde exécutée par un caporal suivi de quatre hommes. Le caporal s'égosilla à faire les sommations d'usage auxquelles la silhouette répondit en disparaissant dans un buisson. Cette fois, plus de doute, on était bien en présence d'un malfaiteur, d'un anarchiste. Alors, le caporal ajuste le buisson recéleur, fait feu et se précipite, suivi de ses hommes, à la recherche du cadavre.

Mais, ô stupeur, il retire un être singulier, velu et sans aucun vêtement, qu'à la lueur d'un rayon de lune on reconnaît pour un magnifique blaireau !

Et, depuis lors, on ne signale plus aucune alerte aux abords des poudrières.

Ainsi, les fantastiques visiteurs, les faronches anarchistes, étaient simplement un blaireau factieux !

Parions que les habitants de la Canebière vont protester et qu'ils ne pardonneront jamais aux Toulonnais leur découverte du *blaireau anarchiste*.

## Cour d'assises de la Seine

### LE PROCÈS DES 30 ANARCHISTES

Audience du mercredi 8 août

#### LE RÉQUISITOIRE

Parmi les dépositions de témoins à décharge, nous ne voyons d'intéressante que celle du poète Stéphane Mallarmé qui déclare connaître Fénéon et l'estimer. « Fénéon est un homme doux et droit, un esprit supérieur. Personne ne l'a entendu traiter un sujet étranger à l'art. »

M. de Goncourt, également cité, considère Jean Grave comme un penseur et nullement comme un propagandiste par le fait.

M. l'avocat général Bulot prend ensuite la parole et commence son réquisitoire en ces termes :

« Messieurs les jurés, c'est avec une certaine impatience que j'attendais le moment de prendre la parole. Nous sommes à la fin d'un drame douloureux qui tourmente toute la société, et le drame prend parfois, cependant, des allures d'opéra bouffe.

» Après le rire viendront sans doute les larmes, pour ces gens qui incarnent parfois les types de Bertrand et de Robert Macaire.

» De ces deux jours d'audience je ne veux retenir que les explications de Faure et de Ledot.

» Faure qui s'est fait le porte-parole de tout le monde, a cherché à dire que la loi de 1893 ne lui était pas applicable. Il nie surtout toute entente et toute association.

» Ce n'est pas sur le terrain de la doctrine que j'entends suivre des gens qui n'en ont pas.

» Ce n'est pas d'un procès politique dont il s'agit, non pas même d'un procès socialiste, mais d'une affaire plus grave et d'autre nature. J'ai la charge d'établir que l'association, l'affiliation à une association de malfaiteurs a existé depuis le 18 décembre 1893 jusqu'aux premiers jours de cette année.

» Tout d'abord il faut que je montre ce

qu'est l'entente criminelle, l'association de malfaiteurs, avant même qu'elle tombât sous l'application de la loi.

L'entente criminelle établie, après avoir flétri individuellement les « intellectuels » de la bande, incapables — suivant d'honnêtes gens leurs dupes — de faire du mal à une mouche » et qui poussent à l'assassinat, le ministère public conclut de la façon suivante :

« Les chefs de l'anarchie que nous poursuivons sont Grave, Faure, Reclus, Bernard, Matha.

» Fénéon et plusieurs autres n'appartiennent qu'à une seconde catégorie.

» Sans abandonner complètement l'accusation, je ne m'oppose même point à une certaine indulgence pour quelques-uns, mais ce qu'il faut pour la sauvegarde de la société, c'est que les vrais coupables soient sévèrement punis. »

Faisant la part de chacun, l'avocat général sollicite un verdict sans pitié contre Jean Grave, Sébastien Faure, Matha, Bastard et Paul Bernard.

Il admet certains adoucissements pour Ledot, Agnelli, Brunet, Fénéon, Chatel, Chambon et Billon.

Il abandonne enfin au jury, ce qui équivaut à une requête d'acquiescement, Tramcourt, Daresse, Molmerret et Soubrié.

En ce qui concerne les *propagandistes par le fait*, le représentant du ministère public requiert le maximum de la peine contre Ortiz, Chericotti et Bertani ; il accepte une peine mitigée à l'égard de Liégeois et de la veuve Milanuccio. Enfin il abandonne à la pitié du jury les femmes Cazals, Chericotti, Belotti et le fils de la dame Cazals qui est complètement idiot.

De plus, M. Bulot sollicite lui-même du jury l'acquiescement de huit individus coupables seulement de faiblesse et d'entraînement et qui ont subi de six à huit mois de prévention.

A demain les plaidoiries.

## INFORMATIONS

### Le cas du député Toussaint

On sait qu'à la suite de la grève de Trignac, M. Toussaint, député socialiste du 11<sup>e</sup> arrondissement, a été condamné à 40 jours de prison et 400 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire.

M. Toussaint a été convoqué au parquet du tribunal de première instance, où on lui a signifié qu'il ne serait pas détenu au pavillon des Princes, à Sainte-Pélagie, mais qu'il subirait le régime des condamnés de droit commun.

### Pauvre Turlure !

La cour d'assises de Grenoble a condamné à trois mois de prison pour vagabondage et apologie de l'attentat de Lyon le nommé Fernand Turlure, qui, le 5 juillet dernier, dans un café du quartier du cours Berriat, à Grenoble, s'était mis à crier à propos du crime de Caserio : « C'est bien fait ! Carnot y a passé. L'autre y passera. »

O mon Fernand ! (voir le 4<sup>e</sup> acte de « la Favorite ».)

Il y a déjà une complainte dont nous donnons le refrain :

Combien le temps me dure  
De ne plus voir Turlure !

### Un parricide

Avant-hier, à Castelsarrasin, Henri Verdier, ancien soldat aux équipages de la flotte, après une discussion au sujet de perruches rapportées de Toulon, s'est jeté sur son père, l'a acculé contre un mur et lui a plongé un poignard catalan dans la poitrine. La mort a été instantanée.

Le parricide s'est constitué prisonnier.

### Amour « plus fort que la mort »

Il y a trois semaines, un soldat du 127<sup>e</sup> de ligne, Julien Lallart, se suicidait, en se jetant dans la Scarpe, au marais d'Anzin, après avoir planté son sabre-baïonnette sur le bord de la rivière. A côté se trouvait un billet avec ces mots : « Adieu, Berthe ! » il s'agissait d'une jeune fille d'Anzin-Saint-Aubin, Berthe Camus.

Berthe vient à son tour d'imiter son amant. Dans l'après-midi de dimanche, sous prétexte de cueillir de l'herbe, elle s'est rendue dans les marais d'Anzin, et, après avoir fixé un bâton en terre, elle y accrocha son caraco et se jeta dans la Scarpe, à l'endroit même où s'était noyé Lallart. Le cadavre de la malheureuse jeune fille a été retiré vers quatre heures et demie. Elle était à peine âgée de vingt ans.

### Menaces contre le maire et les habitants d'Aigues Mortes

Une lettre a été adressée au maire. Elle contient contre lui et la population des menaces. L'auteur veut du travail pour lui et ses camarades.

Les cris de : « Vive l'anarchie ! » sont proférés dans les groupes.

La population d'Aigues-Mortes commence à avoir peur et craint de voir renouveler les scènes sanglantes de l'an dernier.

### Les réfractaires allemands

Le tribunal correctionnel de Metz vient de condamner comme réfractaires 140 jeunes gens de cette ville prévenus de s'être soustraits par l'émigration au service militaire allemand.

### Justice rendue aux Irlandais

La Chambre des Communes, en troisième lecture, a adopté par 199 voix contre 168 le bill en faveur de la réintégration des tenanciers irlandais évincés depuis 1879.

### Émeute à Québec

Une émeute religieuse très sérieuse a eu lieu dans le district de Saint-Rock, à Québec. Une mission baptiste française a été détruite par une bande de Canadiens français et la vie des missionnaires qui se trouvaient dans l'édifice a été un instant en grand péril.

La foule a attaqué ensuite la mission anglicane française et les bâtiments occupés par l'armée du salut qui ont été fort endommagés.

La police a dispersé les émeutiers qui ont renouvelé alors leurs attaques contre la mission baptiste.

Les journaux français de la ville avaient dé-

noncé ces missions comme voulant faire des prosélytes parmi les Canadiens français.

### Incendie d'une ville en Bulgarie

La ville de Kazan en Bulgarie a été détruite aux trois quarts par un incendie. Le feu, éclaté, on ne sait comment, dans un quartier central, a duré trente-six heures, consumant la plus grande partie des maisons et tous les édifices publics. On a, jusqu'en ce moment, retiré des décombres 130 cadavres carbonisés.

### BULLETIN FINANCIER

8 août 1894.

On se borne aujourd'hui à consolider les résultats acquis sur nos rentes et on ne fait pas de nouveaux progrès en avant. Après la première heure, les affaires cessent à peu près complètement et par suite les cours sont stationnaires.

Les places étrangères sont fermes.

Le 3 0/0 ne s'écarte guère du cours de 102.47.

Le 3 1/2 est plus offert à 108.27.

La reprise s'accroît sur le Crédit Foncier à 905.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 716.25.

Le Comptoir national d'Escompte cote 502.50.

La reprise s'accroît sur nos grands chemins. L'Orléans, le Lyon font preuve de fermeté.

Le Suez est à 2,852.50, un peu mieux.

Les honneurs de la journée sont pour l'Italien qui s'avance à 80.45. L'Extérieure cote 64 3/4.

Les fonds ottomans sont sans variations.

Le Hongrois cote 98 13/16. La Banque des Pays-Autrichiens fait toujours preuve de bonnes tendances et donne lieu à de bons achats.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

### Bulletin Militaire

#### L'artillerie à Angers

Le vieux quartier qui, si longtemps, à Angers, vit les pontonniers se livrer à l'apprentissage difficile du passage de rivière, est transformé. Il a perdu de son caractère pittoresque.

Au lieu de bateaux, de chevaux et de mardriers, on ne voit plus que des canonniers braquant leurs canons sur la Maine étonnée de cette transformation.

#### Le génie à Angers

L'attribution du service des ponts de bateaux aux troupes du génie entraîne les mouvements suivants dans l'emplacement d'un certain nombre de bataillons de sapeurs-mineurs :

Le 4<sup>e</sup> bataillon va d'Arras à Versailles, une compagnie à Châlons ; le 9<sup>e</sup>, de Versailles à Angers, une compagnie à Epinal ; le 40<sup>e</sup>, de Versailles à Angers ; le 41<sup>e</sup>, de Versailles à Angers ; le 42<sup>e</sup>, de Montpellier à Avignon, une compagnie à Constantine ; le 43<sup>e</sup>, de Grenoble à Avignon, une compagnie à Briançon ; le 45<sup>e</sup>, de Grenoble à Avignon, une compa-

gnie à Nice ; le 49<sup>e</sup>, de Montpellier à Avignon.

Dans chaque bataillon du génie, la troisième compagnie sera plus spécialement instruite au service de l'équipage de pont de corps d'armée qu'elle doit emmener en campagne.

Sur les sept régiments du génie, le 7<sup>e</sup>, en voie d'organisation à Avignon à la place du 4<sup>e</sup> pontonniers licencié, sera seul à quatre bataillons ; les autres régiments, y compris le 6<sup>e</sup> qui se forme à Angers, en remplacement du 2<sup>e</sup> pontonniers, sont à trois bataillons.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bulletin Météorologique du 9 août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	14°
Midi,	763 m/m	au-dessus	17°
Hausse,	3 m/m		
Baisse,	0 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	13°

### SAUMUR

#### Un modèle

Hier soir, vers 7 heures, sur la route de Saumur à Beaulieu, une roulotte attelée d'une couple d'ânes se campait sur la voie publique qu'elle encombrait complètement. Le gardé champêtre auxiliaire Mercier voulut rétablir la circulation et prit les animaux par la bride pour les garer sur un côté du chemin.

Soudain, issit du véhicule un vieillard plus que vénérable, haut, sec, majestueux, olympien et agrémenté d'une longue barbe blanche s'épandant sur sa poitrine, en forme d'éventail, à la façon des barbes que Coysevox et Coustou prêtent à leurs fleuves symboliques. On eut dit Cadamour, « le roi des modèles », sorti de son tombeau.

C'est le roi des modèles,  
Cadamour ;  
Qui pose sans ficelles,  
Cadamour !

L'antique porte-trident s'emballa comme un simple mortel et dit à Mercier :

— Je vous défends de toucher à mes ânes, sinon je vous fends le crâne avec « mon » hache.

En prononçant ces menaçantes paroles, le frère de Jupiter brandissait l'instrument en question extrait de sa roulotte.

Mercier était fort perplexe et se demandait s'il devait abandonner ou continuer la partie, quand un jeune homme s'offrit d'aller quérir les agents de police saumurois pour mettre à la raison le Neptune « d'occase ».

Lorsque les agents arrivèrent, le dieu des eaux s'était « cavale ».

Mais, ce matin, par un manque de logique et de flair impardonnable chez une divinité, l'époux d'Amphitrite se présentait au commissariat et sollicitait humblement, pour sa compagnie, une autorisation de chanter dans les rues.

On reconnut l'immortel au signalement donné par Mercier et on le conduisit au violon, sous le vulgaire prétexte d'outrages à un agent de police, sans le moindre égard pour son origine céleste.

Sommes-nous assez dégénérés, ô mon Dieu !

### Objets perdus

Lundi dernier, soit dans une tribune du carrousel, soit au cours du trajet de l'École à la rue des Païens, M<sup>me</sup> la comtesse de Contades, habitant le château de Launay, près Doué-la-Fontaine, a perdu un porte-monnaie, en cuir rouge de Russie, contenant une somme de 25 fr. et divers menus objets.

Avant-hier, aux courses, M<sup>lle</sup> Joséphine Guéret, domestique chez M. Vaillant, rue de l'Acquiescence-Gare, a perdu un porte-monnaie en cuir noir contenant 45 fr. 50.

Le même jour, M<sup>me</sup> Cadix a perdu un porte-monnaie en cuir jaune contenant de 25 à 30 fr.

Il a été perdu, le lundi 6 août, deux billets de banque de cent francs. — Rapporter au bureau du journal.

### LES PROCHAINES FÊTES

#### Dimanche 12 août

Régates sur la Loire, à Saumur, par la Société Nautique de cette ville.

#### Dimanche 12 août

Grand meeting vélocipédique à Saumur, sous le patronage du VÉLOCE-CLUB ANGEVIN, avec le concours des AMATEURS VÉLOCEPÉDISTES SAUMUROIS et des Sociétés des environs. Courses au Vélodrome de la Loire.

#### Dimanche 12 août

Courses de Longué, sur l'hippodrome d'Avoir. Trois courses au trot monté ; quatre au galop, dont deux steeple-chases militaires. — Le soir, illuminations et feu d'artifice.

#### Dimanche 19 août

A Vihiers, concours du Comice agricole du canton. Courses de vélocipèdes ; courses de chevaux (au trot et au galop). Le soir, concert et illuminations, feu d'artifice, retraite aux flambeaux.

#### Dimanche 26 août

Fête à Allonnes, où se tiendra le concours annuel du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur. Dans la journée, divertissements publics, concert. Le soir, feu d'artifice et illuminations.

## UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

### Première partie

— Ta ta ta, c'est très beau de parler d'amour et d'eau fraîche quand on a vingt ans et le gousset bien garni ; mais la vie est longue, on s'en lasse vite, dit Simiès qui pelait un fruit superbe au bout de sa fourchette.

— Oui, quand on ne s'appuie pas sur Dieu, pensa Albéric.

La conversation prit un autre tour, sans que la verve de Gilberte s'arrêtât une minute ; il semblait qu'elle voulût braver ce cousin dont elle devinait le blâme.

L'adorable enfant, sans le savoir et sans le vouloir bien certainement, abimait le prochain impitoyablement. Sa bouche rose blessait avec une cruauté inouïe ; elle parodiait ceux qui lui déplaisaient et, du haut de son orgueil serein, jetait sa mordante épigramme sans se soucier du mal qu'elle pouvait faire, sans se soucier même des compliments que lui attirait son esprit.

Et c'étaient peut-être justement ceux qui la flattaient le plus qu'elle flagellait le plus rudement, inconsciente cependant de la dégradation de ces amis de son oncle qui avaient été en cela ses premiers maîtres.

D'une famille où l'amour du prochain était en honneur presque à l'égal de l'amour de Dieu, Albéric Daltier se sentait rempli d'une compassion infinie pour cette mignonne cousine qui ignorait absolument la vertu de charité.

— Si méchante et si jolie ! se disait-il. Et peut-elle être autrement entre les mains de ce démon de Simiès ?

Certes, l'enfant demeurait la candeur même bien qu'elle entendit des choses qu'elle n'aurait pas dû savoir ; on devinait que le fond de son innocence n'était pas altéré.

Elle avait un charme à elle, une riche et brillante nature, trop brillante peut-être ; qui pouvait dire si, plus tard, bientôt, Simiès n'allait pas ternir cette divine candeur ?

— Oh ! pensait encore Albéric, on devrait enlever les enfants à ces tuteurs-là, hommes sans foi ni principes : on devrait couper la langue à ceux qui se permettent de prononcer de tels discours devant de jeunes oreilles, de

même qu'on devrait couper la main de ceux qui écrivent le mal.

A la fin du repas que l'épicurien Simiès aimait à faire traîner en longueur, Gilberte devint pensive ; elle jetait de temps à autre un coup d'œil du côté de son grand cousin, se demandant pourquoi il la regardait avec des yeux si sévères, et quel était celui-ci qui, seul, ne lui avait pas fait de compliments et n'avait pas conté de ces anecdotes qui font rire.

Sa belle et mâle figure rayonnait au milieu des visages cyniques qui l'entouraient ; on le sentait au-dessus, bien au-dessus de ces vieillards blasés et débauchés.

Lorsqu'on passa au salon et que Gilberte, déjà maîtresse de maison, eut versé le café dans les tasses, prise d'un caprice subit, elle tendit la main à son oncle qui offrait des cigarettes et des cigares à ses invités.

— Une pour moi, mon oncle.

— Fumer, vous ? vous vous ferez mal, petit démon.

— Non, mon oncle. Donnez.

Simiès obéit en riant et Gilberte, triomphante, tira quelques bouffées d'un tabac turc assez fort.

— N'est-elle pas adorable ? glissa Simiès à

l'oreille de son neveu.

Albéric ne répondit pas et demeura grave.

Ce n'était pas ainsi qu'elles étaient élevées les mignonnes jumelles, ses sœurs chéries, qu'il avait laissées dans la petite maison de Marseille, mais aussi elles étaient conservées sous l'œil jaloux de la plus sage et de la plus tendre des mères.

Tandis que Gilberte, la pauvre orpheline, grand Dieu ! en quelles mains était-elle tombée ?

L'enfant, cependant, commençait à se trouver mal à l'aise de son puéril amusement ; déjà animée par la longueur du repas et le peu de vin fin qu'elle avait bu, elle sentit la tête lui tourner et ses jambes vaciller ; elle quitta le salon au moment où les messieurs entamaient une discussion politique dont nos ministres faisaient les frais.

Albéric seul remarqua la pâleur de la fillette, et laissant ses compagnons agiter la question du budget, il gagna la terrasse où l'invitaient à la promenade le soleil encore chaud et la brise encore tiède.

Il y trouva Gilberte assise mélancoliquement sur un banc de bambou, toute blanche et toute languissante.

Pourquoi les voitures d'ambulance occupaient-elles la seconde place? N'y aurait-il pas moyen de dissimuler près les obstacles qui offrent le plus de danger, sans gêner la vue des spectateurs, ces deux funèbres véhicules dont la seule présence jette un froid dans l'assistance, en évoquant l'idée de blessés ou de mort?

Passons à la longue liste des notabilités de Saumur et autres lieux qui ont tenu à honneur d'entourer et féliciter le président de notre Société, le baron Le Pelletier de Glatigny. L'éclat de la fête rejaillit aussi sur MM. les membres de la commission des courses qui se condent avec tant de dévouement M. Le Pelletier.

Ce sont d'abord le colonel Raymond et le colonel Gaudin de Villaine et tous les officiers de l'Ecole de cavalerie; puis le général Marquis d'Andigné, sénateur, et M<sup>lle</sup> d'Andigné, M. de Grandmaison, député, le général Delorme et M<sup>lle</sup> Delorme, le général et M<sup>lle</sup> Michel, le docteur Besnard et M. Pottier, conseillers généraux, M<sup>lle</sup> et M<sup>lle</sup> Pottier, M. et M<sup>lle</sup> Couscher de Champfleury, M. et M<sup>lle</sup> de Lavalette, M. Louis Mayaud, le comte de Laistre, M. et M<sup>lle</sup> Auvity, M. et M<sup>lle</sup> Sarbousse de la Guillonnière, M. et M<sup>lle</sup> Thiffoine, M. du Puy, le comte et la comtesse de Brézé, M. Lair, M<sup>lle</sup> et M<sup>lle</sup> de Trédern, le colonel Gougis, le comte de Damas, le vicomte de Massacré, le comte de Laboulaye, M. et M<sup>lle</sup> Aubert, le comte de Livounière, le baron de Champchevrier et M<sup>lle</sup> de Champchevrier, M. et M<sup>lle</sup> de Lassat, le comte de Devise, la comtesse de Toulgouët et M<sup>lle</sup> de Toulgouët, M. et M<sup>lle</sup> de Montesquiou, M. Joseph de Montesquiou, M<sup>lle</sup> Gendron, M<sup>lle</sup> Laroche, etc., etc.

On a beaucoup remarqué plusieurs colonels, lieutenants-colonels et capitaines étrangers à l'Ecole, venus pour les examens de sortie.

Maintenant, arrivons tout droit aux résultats de cette seconde journée :

1<sup>er</sup> Prix de la Société d'Encouragement (3<sup>e</sup> série), 3,000 fr. offerts par la Société d'Encouragement. Distance, 2,000 mètres environ.

Sept engagés, quatre partants : 1. *Gaillac* (Bowen), à M. Ridgway, gagné de deux longueurs ; 2. *Tronçais* (Heslop), à M. Cottin ; 3. *Lully* (Hodge), à M. Guestier. Non placé : *Alaska* (Wall).

Pari mutuel : gagnant, 10 fr. 50. Placés : *Gaillac* 8 fr. ; *Tronçais* 7 fr. 50.

2<sup>o</sup> Prix de Saumur (handicap), 3,000 fr. dont 2,000 fr. offerts par la ville de Saumur, et 1,000 fr. par la Société des courses de Saumur. Distance, 2,000 mètres environ.

Six engagés, trois partants : 1. *Financière* (Heslop), à M. Cottin, gagné d'une tête ; 2. *Gitanana* (Hodges), à M. Guestier ; 3. *Naiade* (Gooch), au baron de Nexon.

Pari mutuel : gagnant, 10 fr. 50.

3<sup>o</sup> Prix du Thouet (steeple-chase militaire 3<sup>e</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe. Distance, 1,800 mètres environ.

Neuf engagés, quatre partants : 1. *Gracchus*, monté par M. Ebeling, élève-officier, gagné de trois longueurs ; 2. *Rochambeau*, monté par M. Josson, élève-officier ; 3. *Tuyau*, monté par M. Dumarcet, élève-officier. Non placé : *Mennet*, monté par M. d'Anzac.

Pari mutuel : gagnant : 10 fr. 50. Placés : *Gracchus*, 7 fr. 50 ; *Rochambeau*, 13 fr.

Les objets d'art gagnés par MM. Ebeling, Josson et Dumarcet sont : un tableau chasse, un tableau mailcoach et un écrin pour fumeurs.

4<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France, prix de Bagnaux (steeple-chase militaire 1<sup>re</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr., pour officiers en activité de service. Distance, 3,000 mètres environ.

Dix-neuf engagés, sept partants : 1. *Pomme-d'Api*, montée par M. Audéoud, gagné de trois longueurs ; 2. *La Roche*, montée par le capi-

taine Renaudeau d'Arc ; 3. *Madagascar*, montée par M. de la Hamelinaye. Non placés : *Sarah*, *Fable*, *Isaure*, *Bichonnette* tombée.

Pari mutuel : Gagnant, 13 fr. Placés : *Pomme-d'Api* 7 fr. 50 ; *La Roche* 8 fr.

L'objet d'art gagné par M. Audéoud est un magnifique chronomètre en or.

5<sup>o</sup> Prix du Conseil Général (steeple-chase handicap), 2,000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des courses de Saumur. Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Dix-neuf engagés, sept partants : 1. *Hermès*, au comte de Valady, monté par le capitaine de Contades, gagné de trois longueurs ; 2. *Bertrange* (Barillet), à M. de la Garenne ; 3. *Varlet* (Hemmings), à M. Guillerot. Non placés : *Clémence* dérobée, *Lavaret*, *Saint-Barnabé*, *Faridondaine*.

Pari mutuel : gagnant, 8 fr. 50. Placés : *Hermès*, 8 fr. ; *Bertrange*, 17 fr.

6<sup>o</sup> Prix du Chemin-Vert (steeple-chase militaire (3<sup>e</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour les sous-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie. Distance, 1,800 mètres.

Cinq engagés, tous partent : 1. *Condition*, montée par M. Henryé, adjudant, gagné d'une demi-longueur ; 2. *Lysiscotte*, montée par M. Outré ; 3. *Indien*, monté par M. Augé. Non placés : *Laleu* dérobé et *Coquette*.

Pari mutuel : Gagnant, 15 fr. Placés : *Condition* 8 fr. ; *Lysiscotte* 16 fr. 50.

Les objets d'art gagnés par MM. Henryé, Outré et Augé sont : un panier de chasse, une trousse de voyage et une paire de jumelle.

7<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France, prix de Munet (steeple-chase militaire 1<sup>re</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr., pour officiers en activité de service. Distance, 3,000 mètres environ.

Dix-huit engagés, cinq partants : 1. *Gaudriole*, montée par M. Touchard, gagné de deux longueurs ; 2. *Théodora*, montée par M. de Cordon ; 3. *La Guigne*, montée par M. Vernier. Non placés : *Fontenailles* et *Inès*.

Pari mutuel : gagnant 9 fr. ; placés : *Gaudriole* 7 fr. ; *Théodora* 9 fr.

L'objet d'art gagné par M. Touchard consiste en une paire de fontes renfermant des nécessaires de voyage et de chasse.

8<sup>o</sup> Prix de consolation (steeple-chase hacks et hunters, gentlemen riders), 1,000 fr. offerts par la Société des courses de Saumur, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 3,000 fr. Distance, 3,000 mètres environ.

Voici les chevaux qui ont pris part à cette course dans l'ordre de leur arrivée :

1. *Ira*, à M. Leroy, montée par M. Balay, gagné de deux longueurs ; 2. *Erigal*, monté par M. Jeanpierre, son propriétaire ; 3. *Matho*, à M. Magne, monté par M. Chanoine.

Non placés : *Le Jard*, à M. Guillerot, monté par M. de la Hamelinaye ; *Mons*, dérobé, monté par M. Bastard, son propriétaire.

Pari mutuel : gagnant : 10 fr. ; placés : *Ira*, 8 fr. 50 ; *Erigal*, 16 fr. 50.

Ainsi que le dimanche précédent, le défilé des voitures a été fort attrayant. Bien des personnes, du reste, ne s'offrent des courses que cette dernière partie. C'est pourquoi nous voyons, chaque année, sur le parcours, un long ruban de curieux, parfois grossi et en sécurité dans les recoins, comme les frêles barques laissent, au fond d'une anse, passer l'orage....

Pour bien clôturer la journée, le défilé des équipages s'est accompli sans incident.

A huit heures, la *Musique Municipale* a donné un concert très applaudi par la foule immense qui ondoyait sur la place et le quai de Limogès.

Immédiatement après le concert, les premières fusées ont ramené la foule vers le rodate feu d'artifice qui a d'ailleurs bien réussi.

Là se sont clôturées les fêtes de Saumur.

## Les prix du Carrousel

Voici les noms des vainqueurs des jeux et des courses du Carrousel :

Lance contre sabre : M. de Beaumont, élève-officier au 7<sup>e</sup> chasseurs.

Lance contre deux sabres : M. de Chassey, élève-officier au 1<sup>er</sup> dragons.

Jeu de la rose : M. de Chabot, élève-officier au 2<sup>e</sup> cuirassiers.

Lance contre deux sabres : M. Fournier-Sarlovèze, sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> dragons.

Jeu de la rose : M. Grosjean, sous-lieutenant au 28<sup>e</sup> dragons.

Prix des bagues : M. Portocala, officier Roumain.

Prix des têtes : M. Martin, lieutenant au 4<sup>e</sup> spahis.

Prix du javelot : M. Muller, sous-lieutenant au 21<sup>e</sup> chasseurs.

## Un sauvetage

Lundi dernier, à midi 54, au moment où le train d'Angers entrant en gare de Saumur, deux femmes, tenant chacune une petite fille par la main, se trouvaient à traverser la voie. Dans leur précipitation pour éviter le train en vue, elles se heurtent et tous les quatre tombent sur la voie. Les deux femmes affolées se relèvent, et, n'écoulant plus que l'instinct de la conservation, elles se mettent à fuir sans se préoccuper des deux petites filles qu'un horrible danger menace.

Heureusement, un courageux employé du télégraphe, M. Charu, se précipitait au secours des deux enfants, et parvenait, en exposant sa vie, à les mettre hors de danger. Une seconde plus tard, le train arrivait et aurait broyé les deux innocentes créatures.

Toutes nos félicitations à ce courageux sauveteur.

## Obsèques de M. Peton père à Tigné

Nous lisons dans l'*Anjou* :

Un ancien conseiller général de notre département, bien connu parmi les viticulteurs, M. Peton, de Tigné, vient de mourir à l'âge de 85 ans.

M. Peton ne partageait pas nos opinions politiques, mais c'était un homme de bien, jouissant de l'estime de tous, sans distinction de partis.

Sa sépulture a eu lieu dimanche 5 août.

Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe. Nous croyons devoir reproduire le suivant, celui du maire :

« Messieurs, il m'appartient d'être le douloureux interprète de nos regrets sur celui qui fut notre collègue au Conseil municipal.

» M. Peton nous quitte, après un séjour de plus de cinquante années à Tigné. Ancien conseiller général, agronome remarqué, officier du Mérite agricole, il fut un de ceux qui donnèrent le plus d'élan à la culture de la vigne, cette source de richesse momentanément disparue de notre commune. Au Conseil municipal, dans ses rapports avec ses collègues, M. Peton apportait beaucoup d'urbanité, alors même que des questions délicates surgissaient.

» Tigné lui doit en partie les routes qui sillonnent cette commune, par l'impulsion très active donnée à plusieurs projets ; il lui devra cette reconstruction du château, si remarquable par les hommes les plus capables d'apprécier l'art ; enfin, rappelons encore que notre commune lui doit ce terrain où fut construite l'église.

» Rappelons ses œuvres de charité, tous ici vous les avez appréciées, personne de nous ne les oubliera. Quand il s'agissait de secourir les malheureux, M. Peton ne connaissait pas d'adversaires, plusieurs fois nous en avons été le témoin.

» Dieu a jugé ses œuvres, et, bien avant l'heure suprême, donna de nouvelles clartés à son intelligence, en ranimant sa foi.

» Aussi, dans notre deuil, sommes-nous soutenus par cette grande consolation d'avoir

autre chose qu'un éternel adieu à exprimer devant cette tombe. »

## État-civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 5 août. — Louis Chamrobert, rue des Capucins, 20.

### MARIAGES

Le 7 août. — Armand-Louis-Léon Lenoble, boulanger, a épousé Marie-Joséphine Borieu, sans profession, tous deux à Saumur.

### DÉCÈS

Le 6 août. — Joseph Bellier, menuisier, 51 ans, veuf de Marie Levert, à l'hôpital.

Le 7. — Marie-Victorine Rossignol, 45 ans, sans profession, à l'hôpital.

## CONSCIENCE INDUSTRIELLE

Dédaignant les produits d'une chimie habile  
Et les muscs allemands aux malsaines odeurs,  
Vaisseau, dans son Congo, n'introduit que des fleurs  
Dont l'essence est exquise et la senteur subtile.

A. M., au savonnier parisien, 4, place de l'Opéra.

## HIPPODROME D'AVOIR

## COURSES DE LONGUÉ

Dimanche 12 août 1894

Courses au trot monté (rattachées au Comice agricole)

A 1 h. 1/2 : *Prix du Département*, pour poulains et pouliches de 3 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. — Entrée 10 fr. — Distance, 2,000 mètres environ (deux tours de piste). — 170 fr. au premier, 60 fr. au deuxième, 30 fr. au troisième.

A 2 heures : *Grand prix du Comité spécial*, pour poulains et pouliches de 4 ans, nés et élevés dans l'arrondissement de Baugé ou celui de Saumur, et appartenant au même propriétaire depuis plus de six mois. — Entrée 15 fr. — Distance, 3,000 mètres environ (trois tours). — 200 fr. au premier, 100 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième ; le quatrième retire son entrée.

A 2 h. 1/2 : *Prix des Eleveurs*, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée 20 fr. — Distance, 3,000 mètres environ (trois tours). — 300 fr. au premier ; 150 fr. au second.

Pour les courses au trot : engagements jusqu'au jeudi 9 août, à 3 heures du soir, à la Mairie de Longué.

Nota. — Les prix des courses au trot ne seront distribués que le jour du Comice agricole (9 septembre).

### Courses au galop

A 3 heures : *Prix d'Encouragement* (course plate), 300 fr. offerts par la Société des courses de Longué, pour chevaux de demi-sang, nés et élevés dans les arrondissements de Baugé et Saumur. — Les entrées au second. — Distance, 2,000 mètres environ.

Engagements chez M. Cailleau, trésorier des courses de Longué, jusqu'au jeudi 9 août, à 3 heures.

A 3 h. 1/2 : *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase militaire 1<sup>re</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr. au premier, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course. — Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements au Grand-Cercle, à Saumur, jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

A 4 heures : *Prix des Sociétaires* (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders), 4,400 fr., offerts, savoir : 100 fr. par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 4,300 fr. par la Société des courses de Longué ; 900 fr. au premier, 200 fr. au second, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 3,000 fr. — Entrée 25 fr. — Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi, chez M. Guillemot, 4, rue Castiglione, Paris.

A 4 h. 1/2 : *Prix de la Ville de Longué* (steeple-chase militaire), 3<sup>e</sup> série, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. — Distance, 1,800 mètres.

Engagements au Grand-Cercle, à Saumur, jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AOUT

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe		Bons de lot de 100 fr.		
3 0/0	102 40	— Obl. 3 0/0 nouv.	934 —	Gaz pour l'étranger	599 —	— 4 0/0 1893.	101 70	VALEURS FRANÇAISES		
3 0/0 amortissable	100 85	Lyon-Méditerranée	1360 —	Gaz Compagnie parisienne	1116 —	— 3 0/0 or 1891.	88 25	OBLIGATIONS		
3 1/2 1894	108 —	— Obl. 3 0/0	464 —	Cie Transatlantique	298 50	Credit foncier Egyptien	—	Chemins Brésiliens 4 1/2		356 —
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1040 —	Omnibus de Paris	—	VILLE DE PARIS	—	Eaux Compagnie générale 3 0/0		482 —
Banque de France	3940 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	453 —	Suez (actions)	2355 —	Oblig. 1855-60 3 0/0	576 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0		512 25
Comptoir national d'Escompte	503 50	Nord	1789 50	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	540 —	Fives-Lille		480 —
Credit Foncier	900 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	481 75	Anglais 2 3/4	101 80	— 1869 3 0/0	423 —	Transatlantique 3 0/0		306 75
Credit Industriel	—	Orléans	1450 —	Autriche 4 0/0 or	100 30	— 1871 3 0/0	416 —	Panama 1 <sup>re</sup> série 6 0/0		31 25
Credit Lyonnais	717 —	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	468 75	Egypte Dette unifiée	104 —	— 1886 3 0/0	424 —	— 2 <sup>e</sup> série 6 0/0		31 25
Société Générale	456 50	Ouest	1085 —	Espagne extérieure 4 0/0	64 65	— 1894 2 1/2 0/0	373 —	— 3 <sup>e</sup> série 6 0/0		—
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	468 50	Hongrois 4 0/0 or	98 80	CREDIT FONCIER	—	à lots		124 —
Est-Algérien	580 —	Ouest-Algérien	578 —	Italien 5 0/0	80 25	Communes 1879	498 50	Suez 5 0/0		637 —
— Obl. 3 0/0	422 50	— Obl. 3 0/0 nouv.	431 —	Portugais 4 1/2 0/0	183 —	Fonciers. 3 0/0 1879	497 —	— 3 0/0		—

# CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

Etude de M<sup>e</sup> G. MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

## Vente Volontaire

Aux enchères publiques  
Par suite de cessation de commerce

Et en vertu d'un jugement du Tribunal de commerce, en date du 7 août 1894, enregistré,

A SAUMUR, 55, RUE D'ORLÉANS

En la Salle des Ventes Mobilières

Les Vendredis 10, Samedi 11, Lundi 13 Août 1894 et jour suivant s'il y a lieu, à une heure du soir.

## De Marchandises neuves

Provenant du magasin de Tapisseries et Ouvrages pour dames, exploitée par M<sup>me</sup> VIELLE, rue du Portail-Louis, n° 29, à Saumur.

IL SERA VENDU :

Dessus de fauteuils, chaises et prie-Dieu en tapisserie, avec leurs fournitures (laine et soie) préparées; tapis de tables, corbeilles à pain, chemins de tables; coussins échantillonnés et terminés; lambréquins, dessous de lampes et de carafe; paravents, sacs, sachets; ornements d'église.

Quantité de petits articles en broderie, terminés: porte-montres, porte-allumettes, bouchons de lampe, etc., etc.

Fil et coton pour crochets, en boîtes; laine en pelotes et écheveaux (100 kil.).

Environ 10 kil. de soie toutes nuances sur cartes et en écheveaux.

Tables à ouvrage, autres petits meubles et sièges fantaisie. Et quantité d'autres bons objets.

Nota. — L'agencement du maga-

sin (comptoir, rayonnage, tiroirs, intérieur d'étalage) sera vendu sur place, rue du Portail-Louis, n° 29, le mardi 14 août, à neuf heures du matin.

Par le ministère de M<sup>e</sup> G. MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Tribunal de Commerce de Saumur

## Liquidation judiciaire Chardon

Closure du procès-verbal de vérification des créances.

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire Chardon, chapelier à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le

lundi 13 août 1894, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 493 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et d'affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les débiteurs connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois, jusqu'à la distribution des deniers inclusivement, ils pourront obtenir leur admission par jugement à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, MORON.

**A LOUER**  
Maison confortable  
Eau et Gaz  
S'adresser 45, rue Daillé

**A VENDRE** très belle Chienn  
Dupuy, 50 francs,  
chez le capitaine PÉRROT, Villa du Chardonnet.

**SAVONNERIE DE MÉZY**  
(Seine-et-Oise)  
BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.

**Savon d'Occuba**  
SAVON BLANC EXTRA  
PUR

EN VENTE PARTOUT  
**SAVON D'OCCUBA**

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
23, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

**IMBERT Fils**

Eau-de-Vie blanche pour Fruits  
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p<sup>r</sup> 0,20

SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25  
Assortiment complet. 1/2 — 1 40  
ABSINTHE PERNOD. le litre 4 »  
AMER PICON. — 2 75  
RHUM, depuis — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Saumur, imprimerie Paul Godet.

**ÉPICERIE NOUVELLE**  
38, rue d'Orléans, 1, rue Beuvepaire, SAUMUR

**E. CHAUVEAU**

**PRIMEURS** (reception tous les jours)  
CANTALOUPS, Abricots,  
Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes  
vertes, Concombres, Aubergines, etc.

Eau-de-vie blanche pour fruits  
depuis 1 fr. 50.

Beaux Raisins Chasselas très mûrs, le 1/2 kil. 0 fr. 90

**ÉPICERIE CENTRALE** 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)  
Montpellier, 45 — 1.75 —  
Armagnac, 50 — 2.00 —

**COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)**

**HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes  
du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER